



33840

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026

N° DEL-090326-03

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Yves RIOLLOT, agissant par suppléance.

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres présents :	07
Nombres de votants :	07
Pour :	07
Contre :	00
Abstention :	00

Etaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme LANZONI Elisabeth, M. MERLO Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

Etaient excusés : Mme ELISSALDE Fanny, M. MONNIER Philippe.

Etaient absentes : Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme MEYER Catherine.

Date de convocation : 05/03/2026

Secrétaire de séance : Mme LANZONI Elisabeth

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du prochain budget, l'exécutif peut être autorisé par l'assemblée délibérante à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Ces crédits permettront de financer les dépenses d'investissement réalisées en début d'exercice et avant le vote du budget 2026

Les montants des crédits ouverts par cette autorisation devront être inscrits au budget 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2026 à hauteur de **22 265.16 €** selon les montants inscrits au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

► **d'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2026 dans la limite des crédits proposés dans le tableau annexé à la présente délibération.
selon la ventilation présentée ci-dessus.



~~~~~  
**Mairie  
DE  
ESCAUDES**



**33840**

Et ont signé les membres présents à la séance  
Pour extrait conforme.  
Fait et délibéré ce jour.

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Le/La Secrétaire  
E. LANZONI

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, par suppléance  
M. RIOLLOT Yves



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.



OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026

RATIFICATION DU PRINCIPLE D'APPLICATION : le Conseil Municipal peut voter une délibération permettant au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés N-1 (BP et DM incluses)

Le montant éligible\* à prendre en compte correspond à :

- 1 - La Somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée
- 2- Déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports, des autorisations de programme, avant application d'un ratio maximal autorisé de 25 %, les services préfectoraux précisent que les opérations d'ordre entrent dans cette assiette

| Imputation comptable M57                   | BP 2025      |
|--------------------------------------------|--------------|
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP ET DM 2025 | 207 432.67 € |
| TOTAL PREVISIONS CONCERNEES (A) =          |              |
|                                            | 207 432.67 € |

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| TOTAL CREDITS 2024 NON ELIGIBLES (B) = |              |
| D 001 Solde d'exécution                | 118 372.04 € |
| 16 Emprunts                            | 10 222.66 €  |
| Restes à réaliser dépenses 2024        | 9 167.60 €   |
|                                        | 98 981.78 €  |

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| CREDITS ELIGIBLES (C) = (A-B) | 89 060.63 € |
|-------------------------------|-------------|

| Pour info : Ouverture anticipée 2026 maximale autorisée (25 % des crédits éligibles (C)) | Ouverture anticipée 2026 votée | % d'ouverture 2026 votée sur le total des crédits 2025 éligibles |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 22 265.16 €                                                                              | 22 265.16 €                    | 100.00%                                                          |
| OPERATIONS ou CHAPITRE BUDGETAIRE                                                        |                                |                                                                  |
| 1700 - Terrains Boisés                                                                   | 22 036.83 €                    | 98.98%                                                           |
| 212 - Agencement et aménagements de terrains                                             | 22 036.83 €                    | 98.98%                                                           |
| TOTAL OPERATIONS                                                                         | 22 036.83 €                    | 98.98%                                                           |
| 10222- FCTVA                                                                             | 228.33 €                       | 1.02%                                                            |
| TOTAL INVESTISSEMENTS                                                                    | 22 265.16 €                    | 98.98%                                                           |